

En s'inscrivant au Triathlon de Nyon, le bénévole s'engage à :

1. Respecter scrupuleusement et sans réserve tous les termes du présent règlement, ainsi que les différentes règles figurant sur le site Internet de la manifestation (www.trinyon.ch).
2. Respecter sans réserve les principes de la Charte d'éthique de Swiss Olympic (www.swissolympic.ch).
3. Respecter les statuts de l'association, ainsi que les normes de sécurité dans son domaine d'activité.
4. Suivre les consignes du « Guide des bénévoles » et votre responsable de secteur.
5. Respecter sans réserve les mesures de protection mises en place par l'organisateur en raison de la situation sanitaire en cours ; en fonction des règles fixées par les autorités responsables, celles-ci pourraient être amenées à évoluer jusqu'au dernier moment.
6. Décharger de toutes responsabilités le Comité d'organisation du Triathlon de Nyon, les athlètes, les bénévoles et toute autre personne présente lors de la période d'engagement du bénévole en cas d'accident, de dégradation, de perte et/ou de vol de matériel.
7. Être titulaire d'une assurance responsabilité civile en vigueur et dûment valable en Suisse.
8. Être titulaire d'une assurance maladie et accidents en vigueur et dûment valable en Suisse.
9. Adopter une attitude respectueuse de l'environnement lors de la période d'engagement du bénévole et utiliser les espaces prévus pour le tri des déchets.
10. S'il est mineur, être dûment autorisé(e) par ses parents à s'inscrire en tant que bénévole au Triathlon de Nyon.
11. Autoriser le Triathlon de Nyon à stocker des données personnelles et à publier les photos prises lors de la période d'engagement du bénévole, que ce soit sur son site Internet, ses visuels promotionnels ou tout autre support de la manifestation. En cas de désaccord, le participant avertira l'organisateur par courriel.
12. Autoriser l'organisateur à l'ajouter à la liste d'envoi de la newsletter de l'événement. En cas de désaccord, le participant avertira l'organisateur par courriel ou se désabonnera directement sur le lien figurant en bas de la newsletter.
13. Prendre note qu'en dehors des éléments inscrits aux points 11 et 12, les données des bénévoles ne seront pas transmises à des tiers. En cas de besoins particuliers, les bénévoles concernés seront contactés et informés en amont.